



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 5 février 2024

Ouverture du téléservice d'aide à la reconstruction pour les exploitations agricoles victimes de la tempête Ciaran :

Conformément aux annonces du Gouvernement, FranceAgriMer a ouvert depuis ce lundi 5 février, le dispositif d'aide à la reconstruction pour les exploitations agricoles victimes de la tempête Ciaran.

L'aide est fondée sur la prise en charge d'une partie des coûts d'investissement engagés par les exploitations agricoles ayant été impactées par les tempêtes Ciaran (dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre) et Domingos (dans celles du 4 au 6 novembre) et les inondations et coulées de boue survenues entre fin octobre et fin novembre 2023 ainsi qu'au début du mois de janvier 2024.

Cette aide est uniquement ouverte aux demandeurs dont l'exploitation est située dans les communes ou départements précisés dans la décision de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/TEMPETES-INONDATIONS/TEMPETES-INONDATIONS-2023-volet-1-demande-d-aide>

Le portail de déclaration est accessible du 05/02/2024 à 10h 00 au 31/03/2024 à 14h00 au plus tard. En fonction du nombre de demandes déposées, le portail de déclaration pourra fermer prématurément.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.finistere.gouv.fr/Actualites/Tempete-Ciaran/Tempete-CIARAN-Dispositifs-de-soutien-FranceAgriMer-OUVERTURE-DU-TELESERVICE-lundi-5-fevrier>

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr